

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 4 FEVRIER 2015**

Le quatre février deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-sept janvier deux mil quinze, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Douze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Béatrice LECORSIER, Catherine GIFFRAIN, Sandrine WEINHARD, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETIER.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER.

Madame Florence BARBIER excusée.

Madame Isalyne HERIVEAU absente.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Marie FROGER est désigné secrétaire de séance.

1^{er} OBJET : PROJET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'au vue de la situation financière actuelle de la commune, le Crédit Mutuel n'est pas en mesure de répondre favorablement à la demande de prêt concernant le lotissement de la Borde Chailloux ce qui signifie que ce projet est en attente pour le moment. Cependant, suite à une demande concrète d'achat de deux terrains à construire, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un terrain communal situé rue des Fleurs pourrait être viabilisé. Dans le but de répondre à cette attente et afin de savoir si le projet est réalisable, Michel FROGER a rencontré M Rivière de la DDT le 28 janvier 2015, il en est ressorti que 3 lots pourraient être réalisés. Monsieur le Maire s'est renseigné auprès de plusieurs entreprises afin d'évaluer le coût de ce projet (M Pasquier le 31 janvier 2015 pour le terrassement et M Fontaine du SAEP de Dollon le 4 février 2015 et ERDF sera contacté en cette fin de semaine). Jérôme Chéron, conseiller municipal, demande qu'un 2^{ème} devis soit effectué concernant le terrassement et enfouissement de réseaux et si une étude de sol sera faite. Monsieur le Maire prend acte de cette demande et précise qu'il n'y aura pas d'étude de sol car ce terrain n'est pas concerné par un lotissement. Catherine Giffrain, conseillère municipale, demande s'il a la certitude que deux terrains seront vendus. Michel Froger affirme que deux terrains seront vendus. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les devis les plus offrant avant le prochain conseil municipal afin de viabiliser ces terrains dans les meilleurs délais. Une demande auprès d'ERDF et de France Telecom prochainement.

Ensuite, le Maire propose aux conseillers de voter à bulletin secret. Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite voter à main levée. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve ce nouveau projet de constructions situé rue des fleurs.

2^{ème} OBJET : DEMANDE DE PRET CREDIT AGRICOLE

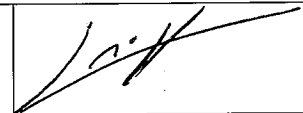
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a contracté en février 2013 un prêt relais TVA de 40 000 euros auprès du Crédit Agricole concernant les travaux de voirie de la rue Henri Joly et dans l'attente de récupérer le Fonds de Compensation TVA de ces travaux d'investissement. Ce prêt relais arrive à échéance au 10 mars 2015 tandis que les fonds du FCTVA ne seront perçus qu'en décembre 2015. Monsieur le Maire a demandé au Crédit Agricole de reporter l'échéance au mois de décembre mais cette solution n'est pas envisageable. En revanche, le Crédit Agricole propose à la commune de refaire un prêt de 40 000 € d'une durée de 2 ans maximum, un taux de 1,46 % et des frais

de dossier de 0,10 % avec un minimum de 150 €. Un remboursement anticipé pourra avoir lieu dès réception de cette TVA. Monsieur Cédric Catois signale que les frais de dossier sont élevés et demande à ce qu'ils soient revus à la baisse. Monsieur le Maire prend acte de la requête de M Catois et fera le nécessaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat du Crédit Agricole relatif au prêt relais de 40 000 € et un taux de 1,46 % et un remboursement des intérêts trimestriels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER		Béatrice LECORSIER	
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER Secrétaire de séance	
Jean-Claude POTTIER		Catherine GIFFRAIN	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	